L'ESPRIT DES MORTS

« Nous redescendons à grands pas vers la barbarie, et c'est le sensualisme qui nous en ouvre la porte ! »

(Mgr DUPANLOUP).

LETTRE DE PARIS

Paris, le 2 mars 1883.

L'accalmie politique actuelle n'est pas du goût de nos politiciens et particulièrement de la faction gambettiste. Elle nous mène tout doucement à l'anarchie, s'écrie ce matin la *République française*, c'est-à-dire à la réduction au minimum de l'action gouvernementale.

Ce n'est pas la faute du ministère, car aucun autre cabinet ne pourrait faire mieux. C'est la faute de la Chambre, et vous devinez d'avance la conclusion passée sous silence par le moniteur de l'opportunisme : « Scrutin de liste et dissolution. »

L'on comprend qu'il soit pénible à certaines individualités, dont l'influence et la fortune relèvent essentiellement de la politique, de voir que leur prestige est en train de disparaître, que le pays a cessé de confondre l'agitation avec la raison, les théories avec la pratique, qu'en un mot, il s'est désintéressé de leurs projets. Mais telle est aujourd'hui la réalité, et ce dont il y a lieu seulement de s'étonner, c'est que la réaction dont on se plaint rue de la Chaussée-d'Antin ait été si longtemps à se produire.

Il serait, du reste, injuste d'en accuser des membres de la majorité, qui ne font dans la circonstance que suivre le courant général. Est-ce leur faute, en effet, si, dans leurs départements et même à Paris, on est rarement fatigué de politique, qu'on désire se reposer un peu, et lorsque après expérience faite du grand ministère, les électeurs leur ont crié : assez ! assez ! n'ont-ils pas dû obéir ?

J'ajouterai que ce qui se passe en ce moment au sujet de la révision devrait convaincre les plus endurcis. Comment ! voilà une réforme qui, il y a deux mois, dominait toutes les autres, à en croire les politiciens, et qu'il fallait résoudre au plus vite, sous peine d'un soulèvement de l'opinion et il se trouve que personne dans le pays, maintenant que cette question a disparu de la scène politique, ne semble s'en préoccuper !

De là à se demander si la réforme de la magistrature, l'abrogation du Concordat et les autres réformes inscrites aux programmes démocratiques répondent réellement aux vœux de la masse des électeurs, il n'y a qu'un pas et les gambettistes n'ont, en définitive, qu'à s'en prendre à eux-mêmes des hésitations, des perplexités qui semblent paralyser la majorité, parce qu'elle n'entend plus désormais se fier à eux pour s'abandonner aux vrais courants de l'opinion publique.

Le projet du budget déposé aujourd'hui par M. Léon Say aurait détermine, assure-t-on, d'assez nombreuses observations, et par suite, détermine certaines modifications qui en ont retardé le dépôt. Les amis du ministre des finances prétendent que c'est surtout de la part de M. Varroy que sont venues les objections.

Le ministre des travaux publics voulait que M. Léon Say imposât aux grandes compagnies les plus dures conditions, et sans M. de Freycinet, qui s'est interposé pour déterminer des concessions de la part de M. Varroy, le dissentiment aurait pu affecter l'existence du cabinet.

Je constaterai que, dans le monde des affaires, on ne croit pas à la vérité de ces assertions, qui semblent imaginées pour faire céder plus tôt les grandes compagnies, en leur persuadant qu'elles ont tout intérêt à traiter en ce moment, parce que plus tard M. Léon Say ne serait plus maître de la situation aussi bien qu'aujourd'hui.

Le projet de loi relatif à la nomination des maires et adjoints par les conseils municipaux des chefs-lieux est mis à l'ordre du jour de la Chambre de samedi. La seule difficulté qu'il semble impliquer se rattache à la nécessité de faire procéder, avant l'élection des maires, au renouvellement total ou partiel des conseils municipaux. Le renouvellement total semble avoir chance de l'emporter en raison de l'article du projet supprimant les plus imposés dans *toutes* les communes. Il y a aussi cet argument en faveur du renouvellement total, que les conseillers municipaux des chefs-lieux actuellement en fonctions, n'ont pas reçu le mandat de choisir leur maire.

Le gouvernement, s'appuyant sur les rapports qui signalent les inconvénients de la mise en mouvement trop fréquente du corps électoral, s'opposera, dit-on, au renouvellement total, en arguant, en outre, de la nécessité où il se trouvera de faire procéder encore une fois à de nouvelles élections, après le vote d'une loi municipale d'ensemble. Mais qui oserait répondre que telle sera, en définitive, l'attitude du cabinet ? Jusqu'à présent, il s'est attaché à suivre le courant de la majorité, sans jamais essayer de lui barrer le chemin. Pourquoi agirait-il autrement après-demain ?

Après tout le tapage fait par l'extrême gauche au sujet de M. Lawroff, et l'engagement pris par M. de Freycicet et de modifier la loi de 1849 sur l'expulsion des étrangers, on devait s'attendre à ce que des modifications radicales fussent apportées en cette matière au droit du gouvernement. Or, il n'en est rien, ainsi qu'en témoigne le projet lu ce matin en conseil des ministres par M. Goblet, et qui, après avoir été approuvé par le président de la république, sera déposé sur le bureau de la Chambre.

La modification porte simplement sur l'article 7, en ce sens que, distinguant désormais entre les différentes catégories d'étrangers, elle n'autorise le ministre de l'intérieur à procéder directement à l'expulsion qu'à l'égard de celui qui a été l'objet, dans son pays, d'une condamnation judiciaire. Dans le cas contraire, il ne suffira pas d'un simple arrêté, l'avis du conseil des ministres devra précéder la mesure.

Un changement si modeste satisfera-t-il les susceptibilités de nos radicaux ? On ne saurait le supposer, bien qu'il soit calqué sur la législation de la Belgique qui, comme nous, a pour voisin immédiat un empire aussi puissant que susceptible.

Aussi annonçait-on déjà, cette après-midi, dans les couloirs du Palais-Bourbon, que MM. Pelletan, Clovis Hugues et consorts, allaient présenter une proposition de loi ayant pour objet, afin de dégager la responsabilité du gouvernement, de remettre à un jury le soin de prononcer les expulsions à titre pénal et non plus par mesure de haute police. C'est ce qui se passe en Angleterre, où la liberté individuelle prime tous les autres droits. Seulement, il est permis de se demander si, dans notre situation et dans les temps troublés où nous vivons, le droit individuel, pris dans son sens le plus absolu, doit primer celui de l'État de veiller à sa propre sûreté ?

La réponse à cette question ne saurait être douteuse, surtout après la protestation du *Révolté*, journal nihiliste qui se publie à Genève, contre l'expulsion de M. Lavroff, protestation dans laquelle il est dit : que les nihilistes donneront la main aux hommes de la Commune dès que le peuple russe aura renvoyé son czar et brûlé ses palais, comme le peuple de Paris a brûlé les Tuileries. »

Par suite, des élections auxquelles il a été procédé aujourd'hui dans les 1er, 4e et 8e bureaux, la commission de la réforme judiciaire est au grand complet. Sur les onze commissaires, sept tiennent pour l'élection, trois pour la suspension, sinon pour la suppression de l'inamovibilité, et un seul, M. Ribot, pour le maintien de l'inamovibilté.

Dans le 4e bureau, où M. Lepère, opportuniste, se trouvait en concurrence avec M. Boysset, antigambettiste, c'est le premier qui l'a emporté. M. Lepère est, bien entendu, partisan du recrutement de la magistrature par la voie de l'élection.

Aussi le cri général dans les feuilles démocratiques de ce soir est-il celui-ci : « Inamovibilité ou élection, » il n'y a plus maintenant d'autre alternative, car l'administration de la justice ne peut être entre les mains d'un ministère.

BULLETIN ÉCONOMIQUE

Le commerce entre la France et l'Espagne

On nous télégraphie de Madrid, 2 mars : « Le mouvement commercial entre la France et l'Espagne a diminué sensiblement, surtout en Catalogne. Les intéressés attendent, pour faire leurs approvisionnements, de pouvoir bénéficier de l'abaissement des nouveaux tarifs des douanes, qui seront applicables à partir du 15 mai. »

Traité de commerce franco-norwégien

On nous télégraphie de Christiania, 2 mars, 5 h. 45, soir : « Le Storthing a ratifié le traité de commerce avec la France. »

NOUVELLES MILITAIRES

NOMINATIONS ET MUTATIONS.

M. Simon, garde de 3e classe à l'école d'artillerie de Douai, est élevé à la 2e classe de son emploi.

M. de Bernes de Longvilliers, lieutenant de cavalerie démissionnaire, est nommé capitaine au 1er territorial de cavalerie.

M. Etienne, ingénieur de 1re classe au corps des ponts-et-chaussées à Cambrai, est nommé chef de bataillon dans le corps territorial du génie.

M. Jean, chef de bataillon au 79e de ligne passe en la même qualité au 43e de même arme.

Un double concours sera ouvert au ministère de la guerre le 1er et le 4 mai 1882.

1° Pour l'emploi de commis stagiaire dans les bureaux de l'administration centrale.

2° Pour l'emploi d'expéditionnaire stagiaire dans les mêmes bureaux.

Les demandes devront parvenir au ministère de la guerre d'ici au 10 avril prochain.

Les candidats ne sont pas admis à se présenter simultanément aux deux concours.

Le personnel des bureaux du ministère de la guerre comprend deux catégories :

1° Les commis ordinaires divisés en cinq classes et les commis principaux en quatre classes, dont les traitements s'élèvent de 1,800 fr. à 4,500 francs pouvant seuls prétendre par voie d'avancement aux emplois supérieurs.

2° Les expéditionnaires comprenant six classes dont les traitements s'échelonnent de 1,600 fr. à 3,000 fr.

Ces deux catégories sont entièrement distinctes.

Nous tenons le programme des examens à la disposition des jeunes gens qui désireraient y prendre part.

ROUBAIX-TOURCOING

et le Nord de la France

Une vente publique de laines brutes, blousses, déchets divers et peignés, aura lieu le vendredi 10 mars 1882, à trois heures précises, dans le local de la Bourse, Grande-Place, par le ministère de M. Edouard Dechenaux, courtier juré.

En exécution de deux jugements rendus par le Tribunal de Commerce de Roubaix, en date du 25 janvier et du 27 février 1882, 25 à 26,000 kilos de laines peignées, Varna, France et Australie, et 9 à 10,000 kilos de laines filées pour bonneterie, seront adjugés au plus offrant et dernier enchérisseur.

180,000 kilos de laines, blousse et déchets divers seront offerts en vente d'ordre de M. R. Delebois-Beuque.

Ces marchandises seront visibles dans les magasins, situés rue des Viviers.

Les peignés seront également visibles à la Bourse.

La deuxième sous-commission des voies navigables a adopté le projet du gouvernement relatif au canal de l'Escaut à la Meuse.

Elle a nommé M. Girard rapporteur.

Comme ce canal emprunte, dans une partie de son parcours, le canal de la Sambre à l'Oise, le seul des canaux de France qui n'ait pas encore été racheté, la sous-commission a décidé que le gouvernement devrait racheter ce canal en entier au lieu d'en racheter seulement la partie empruntée.

La même sous-commission des voies navigables a commencé la discussion du projet du canal du Nord à Paris. Elle a décidé d'entendre M. Flamant, l'ingénieur en chef, chargé des études, dans sa prochaine séance.

Nous apprenons avec un profond sentiment de regret, la mort de M. Charles Debuchy, frère puiné de M. Désiré Debuchy, député de Tourcoing.

Entre huit, neuf et même dix heures du matin, on respire dans certaines rues de Roubaix une odeur qui n'est pas précisément celle de la rose pompon ou de la violette des bois.

Il n'est pas rare, en effet, de voir à ces heures avancées de la matinée, les voitures de fermiers chargées d'engrais promener tranquillement leur marchandise à travers la ville. Ces messieurs-là ne se gênent nullement pour arrêter et faire stationner leurs voitures en face des estaminets et, pendant qu'ils prennent une chope, les passants prennent une.....prise.

Cependant, en cherchant bien dans les tiroirs et casiers municipaux, je crois qu'on finirait par découvrir, couvert de poussière, certain arrêté qui interdit, dans la ville de Roubaix, la circulation des voitures chargées de vidange, après 8 heures du matin.

Et, si cet arrêté-là existe, pourquoi ne le fait-on pas observer ?

Jadis, à Barcelone, après 4 heures du matin, la dernière voiture de vidange, avait franchi l'extrême limite de la ville. Il est vrai que le directeur de la compagnie était un futur ministre. Prenons exemple sur cette ville alors privilégiée.

⁂

On semble ignorer totalement à Roubaix l'usage du balai (ne prenez pas ce mot en mauvaise part). Je parle du vrai balai, du balai des rues. Tous les coins et recoins de notre ville sont remplis d'ordures, et notamment les rues du Tilleul, de la Chapelle-Carette, de l'Alma et de Saint-Vincent-de-Paul.

Si, par hasard, Messieurs du Conseil municipal dirigent leur promenade de digestion de ces côtés-là, ils verront qu'il y a tout de même un peu de vrai dans ce que nous disons. Mais alors, je les engagerai, dans leur intérêt, à prendre un fiacre, car les pavés sont tellement inégaux qu'on a cinquante chances pour une de s'allonger dans la crotte avant d'avoir fait cent mètres.

⁂

L'aqueduc de la rue Neuve, dont nous avons déjà parlé, avance peu à peu ; il ne sera pourtant pas terminé de longtemps. Comme on le sait, la circulation est interdite pour les voitures, mais les personnes qui désirent prendre le car à vapeur pour Lille n'ont pas besoin, pour cela, d'aller à pieds jusqu'à la *Barque d'Or*. Un service d'omnibus, très bien organisé, prend les voyageurs sur la Grand'Place, à l'endroit même où stationnaient antérieurement les tramways.

Le sieur Schave, demeurant rue Baurewaert, achète à crédit les marchandises de M. Vandorgen, les vend, mais ne rembourse jamais ce dernier. Cet individu s'étant enivré dans la journée d'hier, a été arrêté sur la plainte de M. Vandorgen.

Procès-verbal a été dressé hier contre le nommé Guillaume Deven, demeurant rue des Arts, pour ivresse manifeste et violences envers son patron, Edouard Crépin, marchand de chevaux, rue des Arts.

On nous signale un vol de nuit dont le château de la Beuvrecque, près Mouveaux, a été le théâtre, hier de très grand matin.

On sait que cette propriété appartient à M. Jules Pollet, fabricant à Roubaix.

On ignore les circonstances du vol. Le détail des objets volés a seul pu être donné. Il comporte des vêtements d'hommes, de femmes et d'enfants, du linge, un révolver Lefaucheux, trente cartouches, plusieurs canifs et couteaux. Le tout évalué 500 frs.

M. Jules Pollet offre 500 francs de récompense à la personne qui fera découvrir les auteurs du vol.

Un accident s'est produit mercredi, vers 3 heures après-midi, sur la route de Neuville.

Le jeune Pierre Honoré, âgé de 6 ans, en voulant traverser la chaussée, en face de la maison de ses parents, a été renversé par une voiture attelée d'un cheval lancé au trot.

L'enfant relevé aussitôt par sa mère, ne donnait plus aucun signe de vie. Le cheval l'avait atteint au visage d'un coup de pied, déterminant une blessure peu grave, mais d'où le sang s'échappait avec abondance. Une roue lui avait passé sur le corps, laissant sur les reins une trace bleuâtre.

Un médecin appelé et les soins prodigués ont fait très-vite revenir à lui le petit blessé.

Aujourd'hui l'état de l'enfant est satisfaisant. La blessure n'aura pas l'issue funeste que tout d'abord on croyait prévoir.

L'auteur de l'accident est resté inconnu. Mais on a son signalement exact, c'est un jeune homme de 20 ans ; il sera découvert.

La police de Tourcoing recherche activement les nommés Louis Brunelet et Henri Orange.

Ces individus sont inculpés de vols qualifiés. Ils se sont évadés mardi de la prison de Rouen et on les suppose à Tourcoing.

Un mandat d'arrêt contre Stanislas Geneau, dit de Sainte-Gertrude, banquier à Bourges, inculpé d'abus de confiance, en fuite, vient aussi d'être envoyé à la police de Tourcoing.

Un accident de car s'est produit hier après-midi, vers trois heures et demie, à Lille.

Le tramway à vapeur arrivait de Roubaix au premier pont avant le bureau d'octroi, au moment précis où une voiture de place, venant de Lille, s'engageait dans l'étroit passage, à la droite, des travaux exécutés au pont de droite nécessitant la circulation à rebours à ceux qui entrent en ville.

Malgré les efforts du mécanicien, un choc eut lieu.

Le cocher de la voiture avait eu la présence d'esprit de jeter son cheval sous la voûte qui existe là. Le véhicule seul fut donc frappé.

Il a eu les roues brisées par la machine et une dame, qui se trouvait dans la voiture, en a été quitte pour la peur.

En somme des dégâts matériels seulement et un léger retard dans l'arrivée des cars.

Un de nos reporters a rendu, jeudi soir, visite à la femme Pinte, qui était à toute extrémité. Sa mère, arrivée de Bruges, est sa garde-malade. Depuis son arrivée, la pauvre dame n'a point quitté le chevet de la malade.

M. Castiaux a rendu visite, hier matin, à la victime ; il l'a jugé dans un état désespéré.

Jeudi matin, la femme Pinte a eu quelques instants de lucidité ; elle a parfaitement reconnu sa mère et s'est écriée, en voyant le garde-champêtre, qui venait prendre des nouvelles de sa santé : *Voilà le garde-champêtre qui vient pour me voir.*

L'hémorragie continue. Dans l'après-midi la femme Pinte sommeillait, ce qui faisait dire par les femmes du quartier, qu'elle *avait le sommeil de la mort.*

LE VOYAGE DE LOUISE MICHEL A TOURCOING

On lit dans la *Gazette de Tourcoing :*

Des bruits contradictoires courent au sujet de l'arrivée de Louise Michel à Tourcoing. Les uns prétendent qu'elle est sous nos murs ; et le *Catilina ad portas !* circulent déjà comme au beau temps des révoltes romaines ; d'autres assurent que la fougueuse institutrice a bien assez de besogne dans l'évangélisation *rouge* des masses parisiennes, sans qu'il soit nécessaire qu'elle se surcharge par une fugue dans notre paisible cité. Quoiqu'il en soit, les commentaires abondent.

Nous avons cru qu'il serait intéressant pour nos lecteurs d'avoir des renseignements précis sur ce palpitant sujet. Un de nos correspondants de Paris a donc été envoyé à la découverte aux sources même. Voici ce qu'il nous télégraphie touchant la visite qu'il s'est empressé de faire à Mlle Michel. Comme le reportage *to interview* est de mode aujourd'hui dans la Presse, nous reproduisons dialoguée et telle quelle, la conversation de notre correspondant avec la Théroigne moderne :

Paris, 3 mars, 10 h. m.

Je me suis rendu aujourd'hui chez Mlle Louise Michel, au boulevard Ornano ; elle m'a reçu avec une certaine grâce qui lui est du reste habituelle. Quoique très affligée et très absorbée par la maladie de sa mère, elle n'a pas hésité à m'accorder quelques minutes d'entretien.

Je lui ai demandé ce qui il y avait de vrai dans son voyage annoncé à Tourcoing, à Roubaix et à Lille.

LOUISE MICHEL. — J'ai été invitée à aller à Tourcoing mais l'indisposition persistante de ma mère, m'empêche de m'y rendre ces jours-ci. Ma mère ne peut rester seule à Paris, et du reste toute autre personne que moi ne lui donnerait pas tous les soins que réclame son état.

MOI. — M. Guesde ne devait-il par aller aussi à Tourcoing ?

LOUISE MICHEL. — Oui, mais il a dû partir pour Bessèges, comme correspondant du *Citoyen* pour les grèves...

MOI. — On a dit que vous étiez allée secrètement à Tourcoing ces jours derniers. Vous étiez descendue chez une personne fort connue pour ses opinions radicales...

LOUISE MICHEL. — C'est absolument faux ! Les journaux du Nord qui ont raconté ce fait sont à court d'inventions...

MOI. — Avez-vous lu l'annonce de votre voyage secret dans quelques journaux ?

LOUISE MICHEL. — Oui. Des personnes inconnues m'ont envoyé deux journaux, qui faisaient courir ce bruit bizarre. Les reporters se trompent très souvent. Ainsi le *Figaro* seul a rapporté le sens de mes paroles et celles de Gauthier, sur la tombe de notre pauvre Marie... (Allusion à l'enterrement de Marie Ferré, dimanche dernier).

MOI. — Quoi ! un seul journal a été dans la vérité...

LOUISE MICHEL. — Les autres me font dire une foule de choses dont je n'ai pas même eu la pensée. Car il ne restait qu'un cri dans mon cœur :

Souvenons nous !

(Ici, une pause !.. silence de quelques minutes.)

MOI. — Que pensez-vous de Tourcoing, pays religieux par excellence ?

LOUISE MICHEL. — Ce que je pense de Tourcoing aussi bien que de la catholique Irlande, c'est qu'en dépit de leurs (*aberrations*), le mouvement qui agite l'humanité se fera sentir partout, *et ne s'arrêtera plus.* C'est un monde nouveau qui emerge, et par conséquent l'agonie de l'ancien ; les dernières convulsions le secouent universellement !...

MOI. — Aviez-vous l'intention de parler aux travailleurs tourquennois des chambres syndicales ouvrières, comme le bruit en a couru ?

LOUISE MICHEL. — Je voulais leur parler à un point de vue général, et leur dire que toutes les améliorations, toutes les révisions de lois, sont des leurres. On ne peut pas bâtir sur des ruines ; c'est dans l'effondrement profond de l'injustice, du privilège et de l'exploitation que s'élèveront les fondations de la justice et de l'égalité (sans quoi elles ne seront pas solides.)

Vous me demandez mon opinon personnelle, la voilà.

Quant à nos différentes écoles, ce ne sont que des étapes plus ou moins éloignées du but commun, la justice égalitaire, sans laquelle les mêmes causes de désagrégation existeront éternellement !

Le voyage de Mlle Michel est donc différé. Franchement, nous désirons que le retard se prolonge le plus possible. La présence ici de l'agitateur en jupons n'est rien moins qu'utile. Comme elle nous l'apprend elle-même par notre correspondant, Louise Michel voulait déclamer contre la société devant nos ouvriers ; c'est sa marotte.

Hélas, ce n'est ni par des phrases creuses dites d'une voix âpre, ni par des théories d'ensemble qu'on arrive à réformer un système économique quelconque. G. B.

Une dame descendue à Roubaix le 25 janvier dernier, a laissé, dans un compartiment de dames seules, de seconde classe, un livre (Imitation de la Sainte-Vierge), renfermant une décoration de pensionnaire à laquelle on tient beaucoup.

Elle prie les dames de Tourcoing, qui se trouvaient avec elle dans le compartiment, de vouloir bien en faire le dépôt aux bureaux de la *Gazette de Tourcoing*, si elles se sont aperçues de cet oubli.

PRINTEMPS et ÉTÉ

Maison Thiéry Aîné et Cie, 26 et 28, place du Théâtre, 1, 3 et 5, rue des Sept Sauts, à Lille. 2,500 Teintes et dessins différents en draperies haute nouveauté, pour vêtements sur mesure. Choix immense de taupelines et drap noirs pour costumes de cérémonie. Maison connue pour avoir les plus grands assortiments de vêtements confectionnés pour hommes et enfants.

« La maison garantit aux clients 30 0/0 meilleur marché que partout ailleurs, pour des vêtements mieux soignés et de première qualité.

Nota. — 2,000 Costumes pour première Communion, depuis 10 francs, coupe et façon nouvelles. Prix défiant toute concurrence.

EXPROPRIATIONS DE LA RUE DE LA GARE

Audience du 2 mars

Décisions du Jury

M. DELADERRIÈRE. — Offre : 1 franc ; demande : 53,143 fr. ; allocation : 21,000 fr.

HOSPICES. — Offre : 1 fr. ; demande : 10,004 fr. ; allocation : 2,000 fr.

M. AMÉDÉE MICHEL, locataire. — Offre : 1 fr. ; demande : 2,973 fr. ; allocation : 2,895 francs.

MM. NIFFLE et SPIES. — Offre : 1,000 fr. ; demande : 40,000 fr. ; allocation : 8,000 fr.

L'audience est suspendue pendant un quart d'heure.

Reprise de l'audience

A la reprise de la séance, M. Legrand, fils, greffier, qui assiste M. Gand, juge directeur, appelle :

L'AFFAIRE DE Mme Ve CASSE-BAYART ET LES HOSPICES, propriétaires des maisons et magasins, rue Nationale, 17, 15, 13, 11, 9 et 7.

Me OVIGNEUR demande pour la dame exproprée 121,882 fr. 68.

Il porte à 100 fr. le mètre de terrain.

Qu'on ne parle pas de la plus-value dans ce cas, dit le défenseur nos maisons forment un tout que vous brisez.

Me DELEMER, demande pour les hospices, 37,858 fr. 37 d'indemnité.

Vous parlez de plus-value, vous faites miroiter devant moi des espérances. Vous ne pouvez compenser la possession de mon bien par une promesse !

Nous sommes à deux pas de tous les centres et que voulez-vous que je gagne à votre grande rue.

Ville de Roubaix, vous nous dites : nous allons vous prendre votre propriété en grande partie. Je ne vous devrai rien, parce que ce qui reste compensera la perte, par sa valeur plus grande, acquise par le passage de la grande artère.

En terminant son magnifique plaidoyer, Me Delemer fait appel aux lumières et à la conscience du Jury. Il prie surtout le Jury de penser à ce qui peut se dire dans l'avenir des promesses de cette fameuse rue de la Gare.

Me BASQUIN discute longuement les arguments de ses deux habiles adversaires. La plus-value, pour lui, dépasse 100,000 fr.

Il adjure les jurés de ne pas s'étonner, ni de se scandaliser, si, parfois, la ville propose un franc.

La ville de Roubaix a compté, je l'avoue, dit-il, sur cette plus-value, car elle a sur les bras une affaire bien lourde.

Me OVIGNEUR. — Je constate cet aveu de mon honorable contradicteur : la ville de Roubaix a fait une entreprise au dessus de ses forces ! Ce n'est pas une raison pour léser les particuliers.

AFFAIRE DE M. RIGODIT, 13, rue Nationale.

Me JUSTIN RUFFELET. — Descendons, Messieurs, si vous le voulez bien, des hauteurs où l'on vient de porter ces questions d'expropriation.

M. Rigodit demande 4,060 fr. 35.

Me BASQUIN, pour la ville, fait remarquer que M. Rigodit habite, habituellement Lille, et n'a à Roubaix qu'un bureau. Offre ; 300 fr.

AFFAIRE DE M. EDOUARD LALEU, comptable, locataire du n° 9, rue Nationale.

Me JUSTIN RUFFELET fait valoir pour l'exproprié les diverses dépenses auxquelles son déménagement forcé le condamne. Demande : 4,100 fr.

Me Basquin offre 500 francs.

Décisions du jury

Le jury, entré à 4 heures dans la salle des délibérations, en sort à 5 heures et prononce les expropriations qui suivent :

Mme Ve CASSE-BAYART. — Offre : 3,500 fr. ; demande : 121,882 fr. ; allocation : 55,000 francs.

HOSPICES. — Offre : 3,500 fr. ; demande : 37,858 fr. ; allocation : 15,000 fr.

M. RIGODIT, locataire du n° 13. — Offre : 300 fr. ; demande : 4,060 fr. ; allocation : 1,100 fr.

M. EDOUARD LALEU, locataire du n° 9. — Offre : 500 fr. ; demande : 4,100 fr. ; allocation : 1,000 fr.

La séance continue.

AFFAIRE DE Mlle ANNA CORDONNIER, maison n° 8, rue Nationale.

Me JUSTIN RUFFELET demande pour sa cliente 42,202 fr. d'indemnité.

Me BASQUIN conteste la valeur de la construction.

AFFAIRE DE Mlle ROSINE DESCHAMPS, 6, rue Nationale.

Me JUSTIN RUFFELET demande pour l'expropriée 44,000 fr.

Me BASQUIN réfute les chiffres invoqués et offre 23,390 fr.

Décisions du jury

Le jury se retire, pour la troisième fois pendant cette audience, pour délibérer. Il est 5 heures et un quart. Il rentre en séance à 5 h. 45 et rend les deux jugements suivants :

Mlle ANNA CORDONNIER. — Offre : 22,800 francs ; demande : 42,000 fr. ; allocation : 30,000 fr.

Mlle ROSINE DESCHAMPS, offre : 23,390 fr. ; demande : 44,000 fr. ; allocation : 30,000 fr.

La séance est levée à 5 heures 45.

Le jury viendra à Roubaix samedi à 3 h. soir.

Samedi séance à 10 heures.

Cent douze affaires sont maintenant terminées. Il en reste encore soixante-six à liquider.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Audience du 2 mars

Vol. — Le nommé Camille Deruyck, surveillant dans les ateliers de M. F...., à Lille, recevait la quinzaine d'ouvriers portés par lui comme présents quand, non-seulement ils étaient absents, mais même ne faisaient plus depuis longtemps partie de l'atelier.

Le pot aux roses fut enfin découvert et Deruyck arrêté.

Avant d'en venir là cependant, M. F.... proposa au voleur de repasser en Belgique et de promettre de ne jamais revenir en France, autrement dit, d'aller se faire pendre ailleurs. A cette condition plainte ne serait pas déposée.

Mais l'amour du sol français « qui ne l'a pas vu naître » pourtant agissait sur Deruyck avec tant de puissance qu'il refusa de repasser la frontière et l'affaire suivit son cours.

Aujourd'hui, Deruyck est assez embarrassé pour répondre aux faits précis qui lui sont reprochés.

Le Tribunal lui *permet* de rester en France encore 8 mois.

Abus de confiance. — Voici sur le banc correctionnel un triste exemple de l'abîme où vient toujours aboutir la mauvaise conduite.

Un sieur C..., ex-instituteur, révoqué, aujourd'hui écrivain public. Un pauvre déclassé, est inculpé d'un abus de confiance bien minime.

Un jour, une dame D... lui confie un franc pour répondre à une citation. C... ne bouge pas, mais il dit à sa cliente qu'elle peut aller tel jour, à telle heure, devant M. le juge de paix. Elle y alla, mais ce fut en vain ; personne ne se présenta et pour cause : C... avait conservé l'argent dans sa poche.

Il y a encore quelques autres petites affaires du même genre. Cela ne va pas en tout à 15 fr. ?

Me Sautal s'est chargé de la défense du pauvre diable.

Il fait connaître cette circonstance que, un des proches parents de L..., ancien militaire, aurait désintéressé la seule plaignante qu'il y ait, si la plainte n'était venue devancer ses bonnes intentions.

Le Tribunal tiendra compte à C... de sa bonne conduite depuis six ans qu'il habite Lille. On adoucira la rigueur de la loi en faveur de ces considérations.

C... est condamné à trois mois de prison et aux frais.

MÉMOIRE DE M. JONGLEZ DE LIGNE

sur la situation de l'œuvre du denier des écoles libres de Lille

(SUITE ET FIN)

. . . . . .

Nous avons aussi organisé récemment une séance de prestidigitation en faveur des écoles libres avec le concours du fameux *Alberti* ; le plus beau tour nous a paru être celui qui a escamoté 1,200 francs de la bourse des invités dans la caisse du denier.

N'oublions pas de vous parler du grand concert donné en 1881, à l'Hippodrôme Lillois, au profit de notre œuvre ; le bénéfice a été considérable. Un nouveau concert s'organise pour le 11 mars prochain et nous serons heureux d'y voir tous nos amis de Roubaix.

Un autre moyen de nous créer des ressources extraordinaires a été employé déjà deux fois avec beaucoup de succès au *Jardin Zoologique* de Lille. Nous voulons parler de la *vente de charité*; organisée avec un zèle admirable par les dames patronnesses des écoles libres en 1880, la première vente nous avait rapporté 5,000 fr. avec 8 dames vendeuses.

En 1881 le produit *de la foire au plaisirs* a été de 10,000 fr. avec 14 boutiques. La bonne œuvre a été double : nous avons fait admettre gratuitement dans le jardin les 2000 garçons de nos écoles libres avec leurs familles : grâces à des libéralités particulières nous les avons tous régalés de gâteaux et de bière sans ébrécher la recette.

Les objets vendus se composaient surtout de friandises et de jouets que des bienfaiteurs généreux achetaient fort cher et distribuaient libéralement aux élèves. L'ascension d'un magnifique ballon compléta la fête.

Cette année notre foire aux plaisirs promet d'être plus brillante que jamais : déjà 20 boutiques sont retenues par d'élégantes vendeuses.

Vous voyez, Messieurs que le champ est vaste ; l'imagination peut prendre ses ébats, la bride sur le cou, pour créer des ressources nouvelles.

Nous n'avons pas le temps de parler des loteries.

Permettez-nous de vous citer maintenant une idée ingénieuse qui vient de germer en Bourgogne, dans ce sol fécond du Chambertin et du Clos-Vougeot.

Un catholique de Dijon se souvenant du mot de *Vespasien « l'or n'a pas d'odeur »* a imaginé d'établir une *porcherie* dont les produits sont destinés à la caisse des écoles libres.

Les catholiques dijonnais centralisent leurs débris de tables, viande, légumes, pain, leurs eaux ménagères, dans un tombereau qui fait sa tournée quotidienne dans les rues de la ville : on a ainsi trouvé moyen d'engraisser les plus beaux porcs de Bourgogne, des porcs qui font *prime;* mais ce qu'il y est plus précieux, c'est que la porcherie *cléricale* rapporte 12,000 fr. nets et soutient les écoles libres de Dijon.

A Bruges, en Belgique, c'est un moyen plus chevaleresque qui vient d'être employé pour grossir la bourse du denier ; un riche catholique a imaginé de colossales représentations de *mimodrames* dans son parc voisin de la ville ; le dernier mimodrame ne comportait pas moins de 300 acteurs fantassins, on y voyait en outre des escadrons entiers de cavalerie.

La scène représentait un épisode de la révolution de 1789.

Des paysans catholiques luttaient avec gloire contre des républicains impies ; le succès a été tel que les représentations ont été redemandées trois fois et ont chaque fois rapporté plusieurs milliers de francs.

Nous espérons cette année imiter de loin nos voisins, en donnant un carrousel au profit du denier.

Cette énumération suffira, Messieurs, pour vous donner une idée de nos recettes ordinaires et extraordinaires et vous pourrez choisir les moyens qui vous paraîtront applicables à Roubaix.

La *répartition* s'opère par les soins de la commission centrale, sous le contrôle de l'autorité diocésaine, au profit des écoles les plus déshéritées.

Voici la progression croissante de nos recettes :

La première année le chiffre était de 15,000 fr.

La deuxième année il s'est élevé à 20,000 fr.

Cette année, nous espérons monter plus haut encore.

A l'origine, on trouvait presque dérisoires les tas de sous et de centimes que le glanage apporte dans les troncs du denier : Comme les apôtres Philippe et André qui n'avaient que deux petits poissons et 5 pains d'orge pour nourrir une foule immense, nous nous disions *quid hæc inter tantos* : qu'est-ce que cela pour soutenir tant d'écoles et rassasier un million d'âmes affamées de la vérité ?

Et voilà que nos troncs semblables aux merveilleuses corbeilles de l'évangile, recueillent tant de reliefs que nul ne se retirera à jeun du festin que nous voulons offrir au intelligences et aux cœurs des enfants du peuple.

Courage et confiance chers confrères de Roubaix ! grâce à votre foi, à l'élan de votre belle jeunesse, au dévouement de vos infatigables pasteurs, vous verrez, vous aussi, se renouveler dans les troncs de votre denier des écoles catholiques le miracle de la multiplication des pains.

Chéreng. — La fanfare de Chéreng, sous la direction de M. Henri Dhellemmes, organise, pour le dimanche 5 mars, un concert au bénéfice des pauvres.

Plusieurs artistes de talent prêteront leur concours à cette œuvre de bienfaisance.

L'assassinat de Taisnières-sur-Helpe. — L'instruction de l'affaire suivie contre la femme François, boulangère à Taisnières, accusée d'assassinat commis sur la personne de son mari, se poursuit activement et la justice connaîtra bientôt la vérité dans cette triste affaire.

Denain. — Un suicide effrayant vient de jeter la consternation dans cette ville. Un jeune homme de 20 ans, nommé Deldemme, ayant eu une discussion avec ses parents, sortit en disant qu'il ne reviendrait pas et se dirigea du côté de la Fosse-Turenne. Arrivé à cet endroit, il posa sa pipe encore allumée sur le bord de la fosse et se précipita dans le vide. Un garde qui se trouvait près de là ayant entendu le bruit sourd que fit le corps en atteignant le fond de la fosse, profonde de 500 mètres, accourut vers le puits et reconnut bientôt que quelqu'un s'y était jeté. Plusieurs personnes étant arrivées sur les lieux, le corps du malheureux Deldemme fut retrouvé en morceaux au fond du puits.

Arras. — On annonce d'Arras que M. Herman, percepteur à Beaumont, canton de Vincy, s'est suicidé hier, en se tirant un coup de revolver dans la tête. Un employé de la recette des finances, expédié immédiatement pour vérifier sa comptabilité, l'a trouvée parfaitement en régle.

Chauny. — M. Jonquille est nommé adjoint au maire à Chauny.

Saint-Omer. — Voici le rôle de la session des assises qui s'ouvrira à St-Omer, lundi prochain, 6 mars, sous la présidence de M. Desticker, conseiller :

« 1° Aliette, Pierre-Joseph, journalier, demeurant à Calais, prévenu d'attentats à la pudeur ;

» 2° Dhué, Jules-Louis-Joseph, journalier, demeurant à Calais, prévenu de vols qualifiés;

» 3° Létendard, Pierre-Joseph, journalier, demeurant à Marquise, prévenu d'attentat à la pudeur;

» 4° Hupp Bernard Otto, tailleur d'habits, demeurant à Blaincthum, prévenu d'assassinat, de tentative d'assassinat et de vol qualifiés;

» 5° Etienne Ducrocq et Francis-Joseph Gérard, tous deux journaliers, demeurant à Calais, le premier accusé présent, le second en fuite, prévenus de vol qualifiés;

» 6° Isidore Britel, journalier, en résidence obligée à Rougefay, prévenu de vols et de tentative de viol;

» 7° Antoine-Louis-Joseph Barbion, maréchal-ferrant, demeurant à Chonques, prévenu de tentative de viol,